

**Compte-rendu de la Réunion
tenue le samedi 24 mars 2012
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M ^{me} de La Chapelle	Présidente
M. Gautier	Vice-président
M ^{me} Pierrard	Trésorière
M. Desjeux	Secrétaire Général

et

M ^{mes}	Hamann, Lescaroux, Simon,
M ^{lle}	de Confevron,
MM.	de Jenlis, de Raismes.

Excusé :

M. Mésognon.

Après le déjeuner habituel, la Présidente ouvre la séance :

1. ACTUALITÉS

par Laure de La Chapelle

- Ce jour, a lieu à Toulon une importante vente aux enchères dont le thème est *Souvenirs historiques autour de la Famille Royale et la Révolution*. Certains avaient pu se rendre à l'exposition qui avait eu lieu à Paris il y a quelques jours. Quelques Membres du Cercle ont même donné des ordres d'achat. Les résultats sont disponibles sur le site <http://www.interencheres.com/medias/83002/201203240007/resultats/resultats83002-201203240007.pdf>.

- Le film « *Les adieux à la Reine* » réalisé par Benoît Jacquot, adaptation du roman de Chantal Thomas, avec Léa Seydoux, Diane Kruger, Virginie Ledoyen est sorti le 21 mars. L'histoire est quelque peu éloignée de la vérité historique et on peut regretter le parti pris qui reprend certains thèmes propagés à l'époque par des libelles calomniant Marie Antoinette.



- Petite revue des réponses au questionnaire Louis XVII :

Et tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui ont pris la peine de répondre à ce questionnaire, oralement ou par écrit. Faute de pouvoir donner in extenso toutes les réponses, parfois fort longues, j'essaierai d'analyser brièvement les positions, par personnes ou par groupes d'opinions.

Commençons par quelques sondages - c'est l'époque ! - donnés par M. de Jenlis à partir de 35 livres souvent récents : la thèse de la substitution est défendue par 54 %, 15% sont pour la mort au Temple et 31% sans opinion. A tout seigneur, tout honneur: la version officielle du décès au 8 juin 1795 est défendue par M^{me} Pierrard et M. Mesognon, en attendant, pour y renoncer, des preuves conséquentes.

Pour M. Tremblay et M^{me} Wiener, les recherches ont clarifié certaines questions, mais il reste beaucoup à faire. Louis XVII serait sorti du Temple, mais a-t-il survécu, et jusqu'à quand ?

Les pistes proposées par les membres du Cercle sont d'une extrême diversité :

- Ø Quand aurait-il été exfiltré ? Pour M^{me} Lescaroux et M. Crépin, en juillet 1793 (opinion de M. Jaboulay †) Pour M. Hus, avec Simon. Pour M^{me} Wiener, MM. Huwaert, Duval et moi-même, sous Robespierre (et Carnot) au printemps 1794.

- Ø Où a-t-il été dirigé à sa sortie ? vers un monastère ?, se demande M^{me} Tadej. Vers l'Auvergne pour M. Desjeux,

vers l'Italie pour M^{lle} Pincemaille. La Suisse pour le Dr Feuillé, M. Hus, MM. Duval et Huwaert, vers Bruxelles pour moi-même (nouvelle hypothèse ; je m'en expliquerai ultérieurement).

- Ø Dans quel état est-il sorti ? Fragile, inapte à régner pour Mme Wiener. Victime du mal fait à un enfant sans défense pour Mme Julie.
- Ø Qu'est-il devenu ensuite ? Pour le Dr Feuillé, M. Hus, M^{lle} Pincemaille, il s'incarne en Naundorff. Pour M. Duval, il fait souche en Transylvanie. Pour moi, comme le pensait aussi Michelle Védrine (†) la piste vers l'Amérique me paraît intéressante. Toutefois, pour M^{me} Derre, sa survie reste un secret d'État inaccessible et sa vie, une énigme.

En dehors du problème de l'existence de Louis XVII, d'autres observations collatérales :

Le Dr Feuillé estime les recherches sur les deux cœurs fondamentales ; et M^{me} Wiener estime que cette question des deux cœurs laisse l'affaire Louis XVII en suspens. Juridiquement, on peut dire que l'affaire des cœurs «tient l'affaire Louis XVII en l'état». M^{me} Julie se réjouit que la Duchesse d'Angoulême soit bien sans discussion Madame Royale. Les archives du Vatican sont toujours dans le collimateur des membres du Cercle.

Et je terminerai par deux suggestions :

- Ø M. Hus aimerait que d'après les portraits de l'enfant Roi, on reconstitue scientifiquement un visage adulte.
- Ø Quant à M. de Jenlis, je citerai son souhait :

- § de classer et de synthétiser les différents exposés et écrits,
- § d'analyser la crédibilité des personnes impliquées et des détenteurs de l'information,
- § ainsi que les objets (cheveux, vêtements, portraits) ayant un lien plausible avec l'affaire.

Ce qui serait passionnant, mais nécessite une base considérable de données techniques et des logiciels informatiques conséquents. Donc, merci à tous de vous être intéressés à ce questionnaire et à continuer d'encourager les chercheurs du Cercle. Et bien sûr,

Va pour l'histoire !

2. LES RECHERCHES

1. Louvel : un témoignage inédit

par Laure de La Chapelle



Que de questions soulève l'assassinat du duc de Berry, frappé d'un coup de poignard la nuit du 13 février 1820, alors qu'il revenait à pied à l'Opéra, après avoir reconduit la Duchesse de Berry à sa voiture. Nu-tête, sans manteau, c'était une cible facile. L'homme qui se jeta sur lui avec une rare violence était un ouvrier sellier français, admirateur de Bonaparte, qui aurait voulu détruire la race des Bourbons. Il déclara à son procès :

« Tout Français qui a porté un jour les armes contre sa patrie perd à jamais sa qualité de citoyen français ; les Bourbons n'ont pas le droit de rentrer en France et surtout d'y vouloir régner. Louis XVI a été exécuté légalement et justement ; la Nation serait déshonorée si elle se laissait gouverner par cette race de traîtres. »

Voilà des motifs apparemment politiques, et toutes les époques, y compris la nôtre, ne sont pas avares d'attentats terroristes activés par une idéologie. Était-ce le cas de Louis Pierre Louvel ? Le texte suivant permet d'en douter.

Il est tiré du journal inédit d'Alfred de Gramont, intitulé « *L'ami du Prince* » (Ed. Fayard 2011). Témoignage de M. Paul Lebaudy :

« Louvel aurait assassiné le duc de Berry par vengeance personnelle et non pour la politique. Il existe actuellement à Mantes un M. Périer, dont le propre père était sellier du duc de Berry. Louvel était ouvrier sellier chez M. Périer père et allait travailler dans la sellerie du duc de Berry. Un jour, Louvel s'était endormi dans la sellerie, couché par terre en travers de la porte. Le duc de Berry, entrant dans la sellerie, buta contre Louvel, faillit tomber, et, en fureur, cravacha Louvel. Tout le monde sait que le duc de Berry avait des accès de fureur épouvantables. Louvel, cravaché, jura de se venger, de tuer le duc de Berry, et le tua. Agit-il alors pour son propre compte ou fut-il un instrument ? C'est ce qu'on n'a jamais pu savoir. Cette version est celle de M. Périer fils, qui le tenait de son père ».

Ulcéré, Louvel était devenu une proie facile pour les comploteurs de tous bords. A-t-il été récupéré par les bonapartistes, les anarchistes ou les ultras ? L'enquête ne le révélera pas et Louvel sera guillotiné en juin 1820. Chateaubriand nous dresse son portrait :

« Louvel était un jeune homme à figure sale et chafouine, comme on en voit des milliers sur le pavé de Paris. Il tenait du roquet ; il avait l'air hargneux et solitaire. Il est probable que Louvel ne faisait partie d'aucune société ; il était d'une secte, non d'un complot ; il appartenait à l'une de ces conjurations d'idées, dont les membres se peuvent quelquefois réunir, mais agissent le plus souvent un à un, d'après leur impulsion individuelle. Son cerveau nourrissait une seule pensée, comme un cœur s'abreuve d'une seule passion. Son action était conséquente à ses principes : il avait voulu tuer la race entière d'un seul coup. » Dans ce cas, le coup de cravache aurait été l'élément déclencheur d'une action violente, dirigée par l'idée fixe de supprimer les Bourbons.

Louvel manqua son but, puisque le 29 septembre 1820, vint au monde le duc de Bordeaux, enfant posthume du duc de Berry, justement surnommé par les royalistes « l'enfant du miracle ».

Quant à croire que Louvel était Louis XVII, surgi de nulle part pour assassiner le prétendant d'une branche rivale, c'est sans conteste un fantôme de plus, à ajouter au panier bien rempli des histoires imaginaires.

2. *Énigmes à tous les étages de la grosse Tour* par Renée Lescaoux

1^{ère} partie :

Pour déterminer avec le plus de précision possible la sortie du petit Roi de sa geôle il faut procéder à une reconstitution des lieux, dans la mesure du possible, bien entendu, et examiner par la suite les personnes incriminées, les relations entre les uns et les autres, ainsi que les écrits malheureusement trop rares que les historiens ont pu recueillir. Nous connaissons un peu l'enclos du Temple et la grosse Tour à l'époque de la Révolution, mais la situation de la Villeneuve du Temple à l'époque de Louis XIV est aussi intéressante.

En effet, la muraille et une partie des bâtiments sont en mauvais état. Hugues de Bussy-Rabutin le grand Prieur, fait soit procéder à des réparations soit loue des emplacements pour construire des Hôtels Particuliers. On les reconnaît encore aujourd'hui. L'église, avec sa rotonde, menace ruine. Il fait transporter les gisants des Chevaliers du Temple au rez-de-chaussée de la grosse Tour. Le pont-levis est toujours déployé sur un fossé plein d'eau. Sous le rez-de-chaussée il y a une cave, l'accès devrait se faire par un escalier construit dans le mur, mais cela n'est pas possible car la cave est inondée. Cela nous montre que les idées d'évasion par les anciens souterrains, chères à quelques historiens ou écrivains, doivent être abandonnées. En revanche, il est attesté qu'une chapelle existe au rez-de-chaussée, même à l'époque de la Révolution car le soir de l'enfermement de la famille Royale le mobilier de notre cher archiviste Berthélemy a été fourré, sans soins, dans cette chapelle, ce qui peut expliquer le mauvais état du dit mobilier dont se plaignait notre archiviste.

Si nous passons dans les étages, nous trouvons au premier étage le poste de garde constitué d'un détachement de soldats. Au second étage se trouvent les archives de l'Ordre de Malte, dans des armoires et des coffres et au troisième étage il y a l'appartement du gouverneur. Nous avons là l'explication pour la différence, du temps du séjour de la famille Royale, entre le deuxième et le troisième étage. Il convient de noter que la grosse Tour, du temps de Bussy-Rabutin, n'était plus gérée par les Chevaliers de Malte. La Tour avait un régime militaire par ordre du Roi.

Le Palais du Grand Prieur dont nous avons connaissance dans le milieu du 18^{ème} siècle n'existait pas encore, les écuries étaient placées derrière la grosse muraille près de la poterne d'entrée ainsi que les cuisines car il y avait là une fontaine. Plus loin, derrière la tour de César, il y avait un hôpital. Entre la période de Louis XIV et la Révolution beaucoup de bâtiments ont disparu mais les Chevaliers de Malte ont fait construire la Rotonde dont les logements étaient en location. Pour nous, dans notre recherche au moment de la Révolution, l'intérêt concerne la transformation du pont-levis défendu par les deux petites tourelles en un logement habitable surnommé la petite tour ainsi que l'installation de la cour des écuries dans les anciens bâtiments conventuels à très peu de distance de la grosse Tour.

Entrons maintenant dans la grosse Tour et montons au 3^{ème} étage. Le 3 juillet 1793 vers 11 heures du soir, le petit Roi, habillé, en pleurs, part entre les commissaires. Personne ne le reverra jamais. C'est à cet instant que commence la Question Louis XVII à laquelle notre Cercle D'études consacre son énergie et son savoir faire.

Les énigmes sont les suivantes :

- Ø pourquoi la date du 3 juillet 1793 ?
- Ø pourquoi l'heure si tardive ?
- Ø pourquoi Simon ne se trouve pas au 3^{ème} pour recevoir son « élève » ?
- Ø pourquoi Chaumette et Hébert ne sont pas présents ?
- Ø pourquoi Simon promène-t-il l'enfant sur le chemin de ronde ?
- Ø comment la Reine peut-elle observer le chemin de ronde malgré les abat-jour ?
- Ø pourquoi M^{me} Elisabeth et M^{me} Royale n'observent-elles pas le chemin de ronde ?
- Ø qui a planifié l'enlèvement ?

Je crois que la date du 3 juillet a été choisie en extrémis à cause du complot dont nous parle Sénart et de la très mauvaise situation politique. Il y a en même temps l'affaire des Girondins, les soulèvements fédéralistes un peu partout, les révoltes des grandes villes, le scandale des fournitures militaires responsable des échecs de l'armée aux frontières, la vie chère, la corruption généralisée, quantité d'autres affaires encore, et aussi et surtout l'échec du baron de Batz du mois de juin. Il faut renoncer à l'idée de faire sortir toute la famille ce qui était le souhait de Marie-Antoinette. Danton et plusieurs de ses collègues au Comité de Salut Public sont favorables à une monarchie constitutionnelle. Pour cela il faut mettre la main sur l'otage de la Nation. C'est le petit Louis. Sa mère n'est pas utile, elle est même gênante. Cette idée mènera à son procès.

Un complot doit être soigneusement préparé, rapidement exécuté, et exige une discrétion absolue avec le moins de témoins possible. L'enlèvement de Louis Charles représente également une garantie d'authenticité : l'enfant n'a jamais été séparé de sa famille, donc c'est bien lui. Mais il faut lui substituer immédiatement un autre enfant car rien ne doit transpirer, d'autres conspirateurs sont à l'affût. Les factions s'affrontent.

Cinq documents nous permettent de cerner l'affaire :

1^{er} document :

En effet, le 6 juillet 1793, le Conseil général de la commune dans une délibération, rapporte l'arrêté des commissaires du Temple, d'après lequel les commissaires de garde ne pourraient monter au Temple sans être accompagnés du porte-clefs pour ouvrir les portes et les refermer, et

50. - Délibération du Conseil général de la Commune, rapportant l'arrêté des commissaires du Temple, d'après lequel les commissaires de garde ne pourraient monter au Temple sans être accompagnés du porte-clefs pour ouvrir les portes et les refermer, et maintenant l'arrêté précédemment pris par le Conseil, dans lequel il était spécifié que les clefs seraient confiées à l'un des six commissaires, décidant en outre que Simon et sa femme resteraient auprès du petit Capet, avec le même traitement qu'avaient Tison et sa femme auprès de Capet, père.

6 juillet 1793.

Extrait conforme, signé de Dorat-Cubières, secrétaire-greffier adjoint, A. N., AA 53, n° 1466.

Ed. 3^{ème} série rétrospective, 2^e série, t. IX, p. 257.

maintenant l'arrêté précédemment pris par le Conseil, dans lequel il était spécifié que les clefs seraient confiées à l'un des six commissaires ... extrait conforme signé de Dorat-Cubières.

Nous voyons que l'arrêté ci-dessus rétablit fermement la situation avant le 6 juillet, et vraisemblablement avant le 3 juillet au moins. L'accès aux étages pouvait donc se faire sans témoin.

2^{ème} document :

56. - Délibération du Conseil du Temple, portant acceptation en qualité de garde, installée à titre provisoire, de la femme Jeanne-Charlotte Gourley, demeurant ordinairement au Temple, laquelle a prêté le serment de discrétion et promis de ne communiquer avec personne, délibération approuvée par le Conseil général de la

Commune.

1^{er} juillet 1793.

Original, signé de Mercier et Quenet, et contresigné de Dorat-Cubières, A. IV., F^o 4392.

Le 1^{er} juillet 1793, délibération du Conseil du Temple, portant acceptation en qualité de garde, installée à titre provisoire, de la femme Jeanne-Charlotte Gourley, demeurant ordinairement au Temple, laquelle a prêté le serment de discrétion et promis de ne communiquer avec personne, délibération approuvée par le Conseil général de la Commune. 1^{er} juillet 1793.

Original, signé de Mercier et Quenet

Contresigné de Dorat-Cubières

3^{ème} document :

Le 1^{er} juillet encore nous avons un document qui est soit un original soit une expédition (c'est-à-dire une copie conforme pour un greffier) adressée au Maire de Paris (papa

Pache) décidée le soir même à la séance du Comité de Salut public. Ce document est écrit de la main de Cambon ce qui indique qu'il n'y avait pas de greffier. Le sujet principal de ce document est l'arrestation du Général Arthur Dillon. Cette affaire concerne particulièrement Barère qui veut la peau de Dillon coûte que coûte à cause de sa proposition à la Convention de gêner les Anglais. Barère est fou-furieux car c'est un « homme de Londres » ce qui veut dire qu'il est stipendié par les Anglais. Et le Comité de Salut public ajoute que le document doit être classé dans les cartons secrets, les dits cartons faisant l'objet des Mémoires de Sénart qui les a vus.

Séance du 1^{er} juillet 1793 l'An 2^o de la République Française
Sur dénonciation faite au Comité d'un complot tramé contre la liberté publique et dont le C. Arthur Dillon paraît être le chef

Le Comité arrête que le Maire de Paris demeure chargé de prendre toutes les mesures convenables pour l'arrestation du C. Arthur Dillon, ainsi que les deux individus dont la désignation est faite par la note qui sera remise par copie au citoyen Maire après avoir été paraphé par les membres du comité

Qu'il sera de suite procédé à l'apposition des scellés sur tous les papiers

Arrête également que le jeune Louis fils de Capet sera séparé de sa mère, et placé dans un appartement à part le mieux défendu de tout le local du Temple

et sera le présent arrêté mis au carton des pièces secrètes, avec la dénonciation qui y demeurera annexée après qu'expédition du tout aura été transmise au C. Maire de Paris.

Signé Hérault / Jeanbon St-André / Danton / Barère / Couthon / Berlied / Cambon

convient de remarquer que personne ne s'occupe des questions purement matérielles concernant un enfant qu'il faut garder, nourrir, etc. Ce document me paraît comme du « donnant/donnant ». Moyennant l'affaire Dillon, les participants à la séance signent aussi la disposition au sujet du petit Louis. L'examen des signataires et de leur engagement politique permet de se faire une idée des participants au complot. C'était sans doute un très petit nombre. Il faut remarquer ici que Hérault de Seychelles, le 1^{er} juillet 1793, n'est pas encore membre du comité de Salut public. Il fait seulement partie d'une commission de 5 personnes nommée par la Convention pour aider le comité de Salut public à rédiger une nouvelle Convention. Il signe quand même le document ce qui donne à réfléchir.

4^{ème} document :

Le 3 juillet 1793 nous avons enfin l'extrait des registres du Temple. Un extrait est une copie conforme généralement écrite par un greffier ou un greffier adjoint. On ne trouve aucune indication précise à ce sujet, car tous les historiens se servent de la référence de Beauchesne. Ce document est connu depuis longtemps et confirme l'enlèvement, sa date et l'heure. En revanche, c'est son style qui a attiré mon attention. La rédaction du document laisse penser à une personne cultivée qui s'exprime d'une façon choisie. Ce n'est pas le cas de ces commissaires qui sont des artisans ou des commerçants modestes, à l'exception de Arnaud qui est lecteur-secrétaire et Cellier qui est

Il est un troisième texte qui relate l'enlèvement du jeune Roi à sa famille. Il s'agit de l'extrait des registres du Temple relatif à cette soirée du 3 juillet 1793. L'historien Beauchesne, qui écrivait dans les premiers temps de la monarchie de juillet nous en donne la teneur (de Beauchesne, "Louis XVII", Plon, Paris, 1872, Tome II, Livre XI, p. 63, note 1) :

"Le 3 juillet 1793, à neuf heures et demie du soir, nous, commissaires de service, sommes entrés dans l'appartement de la veuve Capet, à laquelle nous avons notifié l'arrêté du Comité de salut public de la Convention nationale du 1^{er} du présent, en l'invitant à s'y conformer. Après différentes instances, la veuve Capet s'est enfin déterminée à nous remettre son fils, qui a été conduit dans l'appartement désigné par l'arrêté du conseil de ce jourd'hui, et mis entre les mains du citoyen Simon, qui s'en est chargé. Nous observons, au surplus, que la séparation s'est faite avec toute la sensibilité que l'on devait attendre dans cette circonstance, où les magistrats du peuple ont eu tous les égards compatibles avec la sévérité de leurs fonctions.

Signé : Eudes, Gagnant, Arnaud, Véron, Cellier et Devèze".

qualifié de défenseur officieux, c'est-à-dire vaguement avocat mais plus souvent escroc faisant payer des sommes importantes à l'inculpé sous prétexte de constituer un dossier de défense, ce qui ne sera jamais fait. Nous verrons plus tard s'il sera possible de savoir qui a en réalité écrit le rapport des commissaires qui ont peut-être simplement signé

Un 5^{ème} document que je ne peux pas imprimer provient du Mercure de France de la même époque. Il est relaté que Drouet a demandé la parole pour rendre compte d'une démarche faite par le Comité de surveillance : « des malveillants » a-t-il dit, « ou des imbéciles se plaisent à répandre le bruit que le fils de Capet est évadé et qu'on le porte en triomphe à Saint-Cloud. Quoiqu'il connût l'impossibilité d'une telle évasion,

votre comité de sûreté générale nous a nommés Maure, Chabot, Dumont et moi pour constater la présence des détenus. Nous nous sommes transportés au Temple ; et dans le premier appartement nous avons trouvé le fils de Capet jouant tranquillement aux dames avec son mentor ». Tel a été le récit de Drouet le 6 ou 7 juillet 1793.

Réponses aux questions :

L'heure tardive est en rapport avec le fonctionnement ordinaire de la grosse Tour : la relève de la garde (garde descendante et garde montante), la relève des commissaires, les mots d'ordre, les sentinelles ; il s'agit d'un moment très bruyant et très agité, en plus il fait nuit et le Temple est très mal éclairé avec les moyens de l'époque. C'est l'heure idéale !

Simon n'est pas au 3^{ème} étage parce qu'il est au 2^{ème} étage où les commissaires lui ont confié l'enfant précédemment gardé par la Gourley. Chaumette et Hébert ne sont pas visibles n'ont plus, par discrétion. Ils ont peut-être conduit l'enfant chez la Gourley.

L'enfant est cloîtré au deuxième étage pour provoquer une inspection. Simon le promène sur le chemin de ronde selon les instructions reçues. Au bout de quelques jours, les comploteurs ne peuvent plus ignorer les bruits qui courent sur l'évasion. Tant mieux. Le Comité de sûreté générale envoie l'équipe de Drouet pour constater de visu que le petit Capet est bien dans la Tour, ainsi d'ailleurs les femmes de la famille royale.

Toutes les fenêtres de la grosse Tour et des tourelles ont été munies d'abat-jours. Il est impossible d'apercevoir le chemin de ronde. Et si on compte sur une archère cela ne colle pas non plus car les archères servaient à la défense et non à l'observation du chemin de ronde. L'histoire de cette observation de « l'enfant tant aimé » provient du récit de M^{me} Royale, et avec ce ton un peu fielleux, serait bien de la veine de Provence. M^{me} Royale dans son récit laisse paraître une totale indifférence d'elle-même et de sa tante pour l'enfant.

Et qui a planifié toute l'affaire ?

Danton, Héroult de Seychelles et Dorat-Cubières ont des liens que j'expliquerai la prochaine fois. Barrère et Cambon sont inséparables et Barrère doit un remerciement pour Dillon. Couthon travaille pour Robespierre qui n'est pas encore membre du Comité. Cambon est impliqué dans les affaires de Pache, il est au moins au courant. Cela crée des liens avec le conseil du maire. Les manigances sont multiples.

Avant le 10 juillet 1793, Danton est le maître absolu du Comité de salut public. Mais Héroult de Seychelles joue double jeu. Il est extrêmement intelligent, très cultivé, très bon juriste et excellent orateur et comédien. Il a pris des leçons de diction et de théâtre chez une vieille actrice, Mademoiselle Clairon. Il explique à sa mère qui n'est pas contente qu'il veut faire comme Démosthène. Et elle réplique en criant très fort : « je ne connais pas ce Monsieur Démosthène mais dans notre famille les hommes vont chez les actrices que pour la chose ».

La suite à la prochaine réunion.

Sources :

Wikipédia

C'était tous les jours tempête par Jérôme Garcin

Les Bouffons par Hubert Monteilhet

La Révolution Française par Albert Mathiez

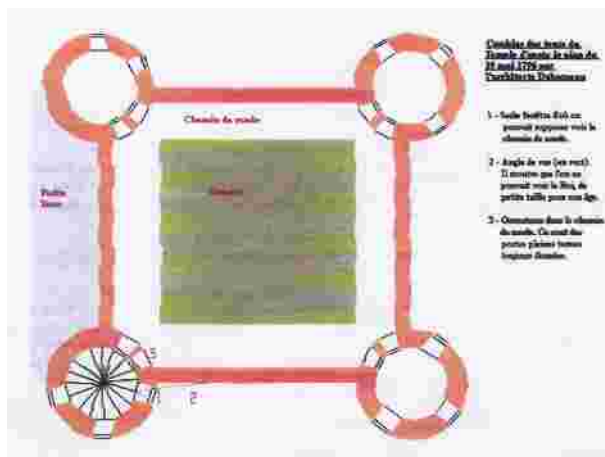
Le Comte d'Antraigues par Jacques Godechot

Madame de Bonneuil par Olivier Blanc

La Dernière Lettre par Olivier Blanc

3. Un prétendant très ordinaire

par Jean-Pierre Gautier



1. Rappel historique :

Dans le cadre des bonnes lectures que nous ne saurions trop recommander le livre de notre ancien et regretté Président assisté de Maurice Étienne : *Louis XVII et les 101 prétendants* demeure une inépuisable source de renseignements précieux, indispensable dans la perspective des recherches sur la Question Louis XVII.

C'est ainsi qu'on peut y trouver une notice fort intéressante au sujet d'un des premiers prétendants à s'être manifesté à la qualité de Louis XVII. Cette antériorité ne préjuge du reste en rien de l'authenticité de sa prétention. Nous dirions aujourd'hui que c'est un marginal sans pour autant donner à ce terme la signification à la fois compatissante et élogieuse qu'on lui attribue de nos jours et qui efface et neutralise trop souvent d'autres aspects criminogènes.

Né en 1784, fils de Mathurin Bruneau qui n'a pas du chercher bien loin pour lui donner son propre prénom et de Jeanne Teigné dont l'essence du nom influencera peut-être le personnage qui présente incontestablement un caractère teigneux, il aurait été certainement qualifié de mauvais sujet au XIX^{ème} siècle, de délinquant au XX^{ème} et de jeune des quartiers au XXI^{ème}.

Pour un prétendant au Royaume de France, son origine est assez modeste. Fils d'un sabotier, honorable profession qu'il sera du reste incapable d'exercer il se situe sociologiquement dans une catégorie du tiers-état fort éloignée du pouvoir et encore plus de la Royauté.

Dans la pléthorique collection des faux dauphins, il est fort loin d'être le plus reluisant !

Il sait à peine lire. Lors de son procès il se montre assez souvent grossier et passablement fruste.

Par contre le sujet est malin et a des dons certains pour l'escroquerie, quand même limitée à la hauteur de ses talents. Il va se faire les dents si l'on peut dire en se faisant passer pour le fils d'un émigré et sera à ce titre reçu dans une noble famille jusqu'à ce que l'émigré en question revienne et dénonce son imposture.

Destin romantique, comme il est brulé en France il va s'engager non pas dans le Légion Étrangère qui n'existe pas encore mais dans l'Artillerie de Marine, va partir aux États Unis, puis déserteur, revenir en France, en 1814, se faire arrêter à Saint Malo et à partir de là, prétextant avoir perdu son passeport américain se prétendre Charles de Navarre, fils de Louis XVI, excusez du peu ! Son procès aura lieu à Rouen en 1818 et condamné globalement à 7 ans de prison, il décédera dans celle du Mont Saint Michel en 1821.

Une prison agréable :

Pendant une période de son internement à la prison de Rouen, ayant reçu des subsides de ses partisans et avec l'aide du concierge qui consentit à adoucir son séjour par charité chrétienne ou par une compassion rémunératrice, Bruneau pouvait recevoir les personnes acquises à sa cause et les traiter royalement en les faisant participer à sa dévotion au culte de Bacchus et à ses idées fumeuses, la pipe aidant !

Plus tard les choses iront moins bien pour lui et il sera mis au secret avant son internement définitif au Mont Saint-Michel.

2. Une incroyable crédulité :

La première grande escroquerie de Mathurin Bruneau est une usurpation de nom. Il se fait passer pour le fils du baron de Vezins disparu lors de la guerre de Vendée ou en Émigration et il est alors accueilli par Madame Turpin de Crissé, bien traité à la hauteur de son rang usurpé jusqu'à ce qu'un membre de la famille de Vezins revienne au pays et dénonce l'imposture venant de voir son vrai neveu en Angleterre.

Ce genre d'histoire dont il est fait état au procès de 1818 semble invraisemblable d'abord parce que les personnes du Second Ordre se connaissaient bien entre eux et surtout que les manières et l'habitus de Bruneau ne coïncidaient guère avec les bonnes manières qu'on est en droit d'attendre du fils d'un aristocrate. Aurait-il pu dissimuler qu'il ne savait pas lire ?

Dans cette horrible période troublée, « de la Grande Peur », des aristocrates pourchassés sauvagement, des honorables familles dispersées, ce genre d'imposture paraît à première vue plausible encore que la Noblesse était aussi attachée à ses rejetons que le tiers état !

De plus on peut penser que la vicomtesse poussait la bonté un peu loin en maintenant l'imposteur à son service comme domestique, particulièrement chargé de l'entretien des chiens. Or dans cette fonction qu'il estime subalterne, qui réclame du soin et qui peut se révéler complexe, Bruneau se montre parfaitement incompetent et rétif aux observations qu'on n'a pas du manquer de lui faire, tant et si bien qu'on finit par le licencier.

Sans faire preuve d'une imagination débridée mais de la simple logique cartésienne il semble que cet accueil et ce maintien de Bruneau constitue en soi une énigme dont la solution est malheureusement ensevelie dans les brumes du temps. Mais Madame la vicomtesse Turpin de Crissé ne sera pas la seule victime et comme pour beaucoup d'autres faux dauphins même beaucoup moins frustes une nébuleuse se formera autour de lui formant le cortège habituel des gens sincères et convaincus de la Survivance mais aussi des naïfs, des intrigants, des faussaires et autres individus sans aveu.

Il existe bien des familles où les talents se transmettent de père en fils. Ce qui a été souvent constaté pour la Noblesse et l'Armée ou la Royale peut l'être aussi pour l'artisanat et en particulier l'artisanat d'art. Mais il y a toujours eu des exceptions qui confirment la règle et Mathurin Bruneau peut se ranger dans cette catégorie. Né en **1784**, orphelin à 7 ans, recueilli par sa sœur, c'est son beau frère qui va lui enseigner durement les rudiments du métier de sabotier. Malheureusement, il ne semble pas que ses gènes l'aient entraîné à apprécier cette honorable mais modeste profession exercée par son défunt père. Par contre et en cela il préfigure le comportement de bien des adolescents de notre XXIème siècle en se montrant à la fois paresseux et mauvais esprit. Son « aversion au travail » amène son beau-frère à se séparer de lui et il va errer dans la campagne du Maine et Loir avant d'être recueilli par la vicomtesse de Turpin (**1795**).

Après cette courte période d'imposture, puis de domesticité il retourne chez son beau-frère qui veut bien l'accueillir à nouveau et parfaire si l'on peut dire sa formation de sabotier, du reste incomplète car il sait creuser les sabots mais ignore les autres opérations jusqu'à la finition. Il quittera cet asile familial sous prétexte de faire son tour de France à la manière des compagnons. Ce « tour de France » ne devait pas être trop laborieux car il est arrêté en **1803** pour vagabondage à Saint-Malo et de là emprisonné à Saint Denis.

Une fois relâché, il se rend au Mans puis à Lorient où il commence une carrière militaire qui va se terminer vite et très mal. Transformation d'état, notre clochard va devenir bigor en s'engageant à Lorient dans le 4^{ème} régiment d'Artillerie de Marine (février 1804). Carrière fort courte terminée par une désertion en octobre 1806 à Norfolk (U.S.A.), ce qui lui vaudra d'être condamné à **7 ans de travaux forcés par contumace** pendant son séjour en Amérique par un conseil de guerre siégeant à Lorient.

Les mystères du séjour de Mathurin Bruneau aux Amériques :

Où va-t-il ? Philadelphie et New -York (Wikipedia)

Que fait-il ? Boulanger, tailleur de pierres, domestique. (Hamann - 83)

Ces changements de métier sont impressionnants mais invérifiables. Les Américains de l'époque n'avaient probablement pas besoin de sabots, aussi se lance-t-il dans la confection de pain dont la possible dureté l'amène naturellement au métier de tailleur de pierres, puis il revient à son ancienne activité de domestique.



Armes
Turpin de Crissé

Renseignements ou mensonges communiqués par Mathurin Bruneau lors de son procès sur son séjour en Amérique :

- Bruneau convole dans le grand monde :
« Il prétendait dans le département de Maine et Loire, en octobre 1815, qu'il avait épousé la fille d'un riche lord, laquelle était décédée aux États Unis, après l'avoir rendu père de plusieurs enfants » - Procès : page 35.

- Bruneau richissime :

Dans la prison de Bicêtre à Rouen, il prétend avoir été volé :

- Ø d'une bague assortie de deux diamants provenant d'un (Régent¹) cadeau de la Princesse **Charlotte du Brésil**

- Ø d'un coupon, de la banque d'Angleterre montant à 500. 000 fr.

- Ø d'un grand nombre de pièces d'or

- Bruneau, officier supérieur :

Grâce à ses talents, il saurait, selon lui, un peu de géométrie, de géographie et aussi de latin, il est nommé officier du Génie sous les ordres du Coronel Williams aux États Unis. Il est ensuite « Coronel lui-même » dans l'Amérique Espagnole.

Miracle de la génération spontanée :

Parti Français de Lorient, le canonnier Bruneau revient en 1815 avec un passeport es qualité de citoyen américain sous le nom de **Charles de Navarre**.

Cette affabulation nouvelle lui vient à l'esprit bizarrement après son séjour en Amérique alors qu'avant son départ il n'avait pas encore émis cette prétention.

C'est probablement bien plus tard, lors de sa détention dans sa prison de Rouen qu'il a pu avoir connaissance du fameux et énigmatique « *Cimetière de la Madeleine* » grâce à des compagnons de détention qui eux savent lire et en tirer des éléments pour parfaire et justifier sa prétendue et nouvelle identité, mais limités à la hauteur de sa culture ou plutôt de son inculture.

Une question se pose :

Lors de son séjour dans le nouveau monde aurait-il rencontré un quelconque personnage se prétendant à tort ou à raison fils de Louis XVI ou plus simplement des particuliers qui auraient pu l'approcher et lui en auraient parlé ? Cela nous renvoie à la piste américaine qui n'a pas encore dit son dernier mot et pourrait bien se révéler féconde.

3. Un procès digne des tribunaux comiques :

Le vagabondage même considéré comme un délit par le code Pénal de 1810 dans la ligne de l'Ancien Régime entraînait 3 à 6 mois d'emprisonnement. La stricte application de la loi en 1818 pour ce délit n'aurait pas imposé à Bruneau une peine aussi lourde que celle qui lui fut infligée, et ses escroqueries à la petite semaine non plus mais la circonstance aggravante dans son cas c'est sa scandaleuse prétention à se faire passer pour le fils du Roi-Martyr. Passe encore s'il s'était simplement borné à réunir autour de lui un douteux cénacle de gogos gentiment naïfs et crédules, mais sa « Cour » comportait un certain nombre d'individus peu recommandables. Le comble de son imposture est de leur avoir fait rédiger et placarder des proclamations carrément scéditeuses si l'on en croit le texte publié par M de La Sicotière dans son ouvrage : *Les Faux Louis XVII* - Page 61.

Il s'adresse au Peuple Français responsable du sort réservé au « vertueux Louis XVII ». Il aurait été plus habile de s'adresser simplement aux Français mais les rédacteurs et encore moins Mathurin Bruneau que ses comparses n'étaient en mesure de peser ce genre de nuance diplomatique.

Mais là où les choses se gâtent c'est quand il affirme sa Légitimité, contestant par là même celle de Sa Majesté Louis XVIII, le Désiré ou se voulant comme tel. Mais comme on ne prend pas les mouches avec du vinaigre il va faire des propositions économiques, frumentaires d'abord en promettant le grain à trois sols et ensuite la diminution des impôts, pont aux ânes de tous les candidats aux élections, toujours en vigueur de nos jours !

Tant qu'à faire et c'est dans l'air du temps de la Restauration, il fait habilement référence à Henri IV, sans aller jusqu'à proposer « la poule au pot ».

Enfin il fait appel aux braves militaires ce qui est assez original venant d'un déserteur.

Les indignes et dignes partisans de Charles de Navarre-Bruneau :

Une brochette de malfaiteurs :

- Ø Tourly : ancien huissier, condamné pour faux à dix ans de réclusion

- Ø Branzon : ex directeur de l'octroi de Rouen condamné à cinq ans pour détournement de deniers publics

- Ø Larcher : condamné pour usurpation de fonctions sacerdotales qui va périr brulé dans son cachot ayant mis le feu à sa paille par imprudence ou pour tenter de s'évader.

Ce trio va participer à l'élaboration des proclamations de Bruneau et à la lecture du « *Cimetière de la Madeleine* » dont il retiendra des éléments.

¹ Le Régent : Ce fameux diamant de la Couronne que Philippe d'Orléans fit entrer dans le patrimoine Français, dans l'esprit de Bruneau est considéré comme une espèce de gros diamant (un Régent).

La petite légion de partisans fanatiques et généreux :

C'est ainsi que M de La Sicotière désigne les suiveurs de Mathurin Bruneau qui courent des risques plus ou moins conscients et qui souvent engagent pour la cause leurs propres deniers.

Ceux là comme tant d'autres témoignent de l'immense et respectable regret de la disparition étrange du Roi Louis XVII. Un des partisans les plus importants de par son ancien engagement dans la Chouannerie, c'est Le Chandelier de Pierreville encore qu'il n'ait pas fait l'unanimité dans son camp à l'époque !

Aspects comiques de ce procès :

On pourrait voir dans ce procès des aspects variés et contradictoires et si Balzac s'en était occupé il aurait eu l'occasion de se livrer à ses longues digressions et à ses analyses subtiles.

Victor Hugo aurait sûrement insisté sur l'aspect misérabiliste du personnage de Mathurin Bruneau et Alexandre Dumas se serait fait un plaisir en narrant les différentes péripéties de la vie de cet imposteur.

Mais outre le côté grave inhérent à chaque procès pénal, le contexte psychologique qui aurait été un régal pour le docteur Freud, il existe un certain nombre de considérations humoristiques qui ont fait la joie des assistants au procès.

On peut s'interroger sur les finalités du prévenu qui vont se manifester sous différentes formes. Globalement ce noble descendant des Rois de France ne semble pas avoir été très marqué ni dans ses gènes, ni dans sa petite enfance par l'ambiance brillante de Versailles et sa grossièreté s'affiche à tout moment. Il y faut rajouter une sorte d'arrogance. Bruneau joue le rôle d'un prince et de ce fait se doit de manifester de la hauteur, ce qui correspond au concept limité qu'il peut avoir au sujet de ce titre. Dans la crainte que les choses se terminent mal pour lui, par l'application d'une peine, qui sera d'autant plus lourde qu'exemplaire, il va tenter de se faire passer pour fou et à cette fin, brouiller les pistes en faisant intervenir des personnages, voire des institutions sans aucun rapport avec lui.

Il a du reste employé ce moyen lors de son incarcération de 1803 à l'asile de mendicité de Saint Denis aux motifs de vagabondage et de folie (suivant M de La Sicotière). Il est ailleurs question carrément d'imbécillité ! Le Procureur a son procès de 1818 a déclaré qu'il avait été arrêté le 11 août 1803 sur ordre de M. le Préfet de Police Dubois « *comme étant sans asile et imbécile* ». En tout cas ça marche et Bruneau ne restera pas longtemps prisonnier.

4. Les perles de la couronne

Nous avons choisi quelques termes du prince-sabotier ayant au moins le mérite de l'originalité et par suite un impact certain sur l'hilarité du public assistant au procès :

Escroquerie :

Bruneau s'est montré fort chatouilleux au seul mot d'escroquerie.

« *Il n'y a point d'escroquage a-t-il dit. Si je dois de l'argent je suis bon pour le payer* ».

Procédure complète - via Gallica .page 43.

Gueusard :

Avant de monter à l'audience il disait à une personne, dans la prison :

« *Il est possible que je sois un fameux gueusard, mais c'est égal, je m'en vais soutenir un grand procès* ».

Procédure complète - via Gallica .page 14.

Incrédule :

Lors de l'audition de Jeanne Ténier Vingt deuxième témoin et cousine germaine de Bruneau :

Le témoin (continuant) : En 1815 il revint chez nous ; nous voulûmes l'embrasser, il ne le voulut pas, et nous dit qu'il était *Charles de Navarre* ; je me mis en colère, et lui dis que c'était bien vilain de renier sa famille ; que nous n'étions pas faits pour lui faire déshonneur. Le lendemain nous fûmes ensemble à Angers, à pied ; pendant la route il me dit toujours qu'il était *Charles de Navarre*. Cela me piqua, et je lui dis : pourquoi soutiens-tu cela ? Il me dit encore, tu serais donc bien étonnée, si je vous rendais tous bien heureux, et si je montais un jour sur le trône de France ? Ma foi, je trouvai cela si bête, que je défis mon sabot, je lui en donnai un coup sur l'épaule, en lui disant : Tu es un sot ; il me répondit : *Toi, t'es une inquerdute*. Quelques jours après M.

Procédure complète -via Gallica .page 18

Hauteur et grossièreté :

Le plus mal embouché des prétendants

fection des sabots : son atelier se trouvait dans la salle des Chevaliers. Il s'enorgueillissait, paraît-il, de travailler sous des voûtes aussi nobles. Il ne cessait de répéter à ses camarades : « Nous voulons et ordonnons que vous nous traitiez avec le respect dû à notre race. Sinon, mille noms d'une pipe ! je vous fiche à pourrir ici, la pelle au derrière, quand j'en sortirai restauré ! » Une chanson fut faite sur lui et elle rappelait l'ancien métier du faux Louis XVII.

Il faut reprendre le métier.
Nom d'un sabot, c'est rude !!

Un témoignage de bonne foi

C'est celui de Pierre Augustin Vignerot, fabricant qui nous semble tout à fait représentatif des personnes de bonnes fois prêtes à suivre avec naïveté le premier venu par fidélité aux Bourbons :

Le trente-troisième témoin, Etienne-Augustin Vignerot, âgé de 55 ans, fabricant, fait la déposition suivante : J'avoue qu'avant toujours cru, que le Dauphin, fils de S. M. Louis XVI existait encore, j'ai eu la curiosité de voir Monsieur; je lui ai conduit ma femme et mes enfans, et plusieurs autres personnes, et j'ai cru que c'était le malheureux Dauphin : je lui ai donné trois pièces d'or, et je me serais plutôt privé du nécessaire que de le laisser manquer, parce que j'ai toujours beaucoup aimé les princes de la maison de Bourbon.

5. Mise en perspective

Une petite ouverture sur un grand mystère.

Il y en avait un Charles de Navarre aux États-Unis, mais ce n'était pas moi.

Procédure complète -via Gallica .page 43

On connaît très mal ce qui s'est exactement passé aux États-Unis sauf par des affirmations plus ou moins incohérentes de Bruneau.

Mais il y a une technique chère aux faussaires de toutes sortes en présence de représentants de l'Ordre, c'est celle qui consiste à noyer le poisson, autrement dit à mélanger des faits véritables avec des représentations imaginaires.

Au cours de cette audience du 17 Bruneau joue son grand jeu et quand les témoignages le gênent il emploie une méthode particulièrement efficace, de nature à énerver la cour mais surtout à troubler les témoins quand il redoute qu'ils dévoilent certains éléments qu'il veut celer.

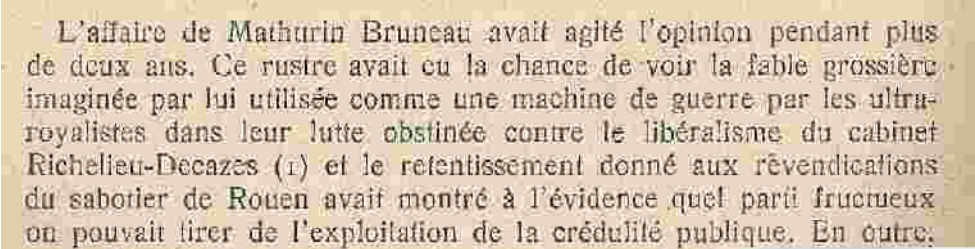
Ira furor brevis est :

De la relation de cette partie du procès on peut déduire que Bruneau s'est laissé emporter dans le feu de l'action et au milieu de ses « extravagances » a énoncé un fait qui était peut être authentique : la présence d'un descendant supposé ou véritable de S.M. le Roi Louis XVI rencontré pendant son séjour aux Amériques et qui lui aurait donné l'idée de sa coupable imposture ?

Quelques aspects du procès

Dans l'histoire des mentalités, on peut dire que la question Louis XVII a été fort importante, participant pour beaucoup à des regrets sincères et pour beaucoup d'autres à un sentiment plus ou moins conscient de culpabilité, justifié par l'assassinat du Roi et de la Reine, aussi la croyance à l'évasion du Dauphin va subsister depuis la trop fameuse catastrophe jusqu'à nos jours.

Elle a pu être aussi une sorte de machine de guerre contre le ministère Decazes. C'est ce que pensait Saint Claire Deville qui écrit dans son livre : « *A la recherche de Louis XVII* »



L'affaire de Mathurin Bruneau avait agité l'opinion pendant plus de deux ans. Ce rustre avait eu la chance de voir la fable grossière imaginée par lui utilisée comme une machine de guerre par les ultra-royalistes dans leur lutte obstinée contre le libéralisme du cabinet Richelieu-Decazes (1) et le retentissement donné aux revendications du sabotier de Rouen avait montré à l'évidence quel parti fructueux on pouvait tirer de l'exploitation de la crédulité publique. En outre,

Flammarion - 1946 - Page 438

En fait si les Ultras avaient voulu faire de l'apparition spontanée de faux dauphins une machine de guerre, il est évident que sa portée aurait été très limitée et la plupart n'auraient jamais voulu replonger le pays dans le désordre et renverser un souverain qu'ils avaient eu tant de mal à replacer sur le trône. De plus S.M. le Roi Louis XVIII avait trop d'expérience pour se laisser dépasser par des troubles et trop de méfiance pour ne pas les étouffer dans l'œuf.

La génération spontanée des faux dauphins

Pour certains historiens comme Sainte Claire Deville elle se place aux environs de 1818 :

« *On voit apparaître à partir de 1818, une vraie floraison de faux dauphins dont beaucoup d'ailleurs sont de simples aliénés, sur lesquels il n'y a pas lieu d'insister* » Livre cité supra. Page 439

On peut aussi penser que la monarchie de juillet vit apparaître aussi bon nombre de prétendants plus ou moins douteux, mais de toutes façons ce qui aurait été peut-être, à la limite, possible sous la Restauration ne le fut plus du tout sous les régimes suivants.

La Question Louis XVII devint beaucoup plus historique que politique, ce qui ne signifie pas qu'elle ait été résolue pour autant.

Audience du 18 février 1818

Accusation en police correctionnelle :

Déclaré coupable d'escroquerie, de vagabondage et d'outrage à magistrat, il fut condamné le 19 février à purger une peine sept ans de prison, à l'issue de laquelle il serait remis à l'autorité militaire pour être jugé en tant que déserteur.

http://fr.wikipedia.org/wiki/Mathurin_Bruneau

Un souverain vigilant

S.M. le Roi Louis XVIII qui avait eu tant de mal à accéder au trône voyait d'un très mauvais œil tout ce qui pouvait affecter en quelque façon sa Légimité non seulement pour lui-même mais comme un bon père soucieux de ses enfants et ne voulant pas que les Français soient encore exposés à un nouveau type de guerre civile et restait très vigilant sur ce point.

Dans les *Éphémérides historiques et politiques du règne de Louis XVIII depuis la Restauration* par Cyprien Desmarais¹-Paris .Maurice .Libraire éditeur -1825-via Gallica, on peut lire à la date du 6 février 1818 :

Ordonnance du Roi relative à la surveillance de la conduite des détenus dans les prisons de l'État :

« Tous les ans, avant le 1^{er} mai, les préfets adresseront au ministre de l'intérieur la liste de ceux des condamnés qui se seront fait particulièrement remarquer par leur bonne conduite et par leur assiduité au travail, et qui seront jugés susceptibles de participer aux effets de la clémence royale ».

Cette mesure bienveillante masque en fait une autre réalité. Si Sa Majesté justifie sa demande par la possibilité de l'application de mesures de clémence, c'est aussi et surtout qu'il souhaite des rapports précis sur l'activité et l'état d'esprit de certains prisonniers.

Comme par hasard le procès de Mathurin Bruneau se clôt par la sentence du 19 février 1818 :

Jugement rendu par le tribunal correctionnel de Rouen qui condamne à sept années de prison le sieur Mathurin Bruneau, comme coupable de s'être attribué publiquement des titres royaux, en disant qu'il était Charles de Navarre, fils de Louis XVI, et par conséquent Louis XVII.

De ces éléments épars, on peut donc déduire que la recherche de Louis XVII était dans l'air du temps et le sujet très sensible. Decazes, ministre de l'intérieur tentera le plus possible d'atténuer le retentissement du procès de Mathurin Bruneau.

Les prosélytes de Mathurin Bruneau

Comme pour tous les autres prétendants ils présentent un curieux éventail sociologique.

On y trouve des prêtres défroqués ou pas comme cet abbé Matouillet qu'on croirait sorti d'une pièce de Labiche et qui va courir des risques qu'il ne prévoyait sûrement pas, étant bien près d'être poursuivi comme complice, des officiers, un employé de mairie, un banquier, d'anciens chouans etc. :

Textes de M de la Sicotière

* Dans le nombre figurent un abbé Matouillet, de Lusieux, qui fut bien près d'être poursuivi comme complice ; un de Foulques, ancien lieutenant colonel d'infanterie, d'une vieille et honorable famille de Busse-Normandie, qui fut l'ambassadeur de Bruneau auprès de la duchesse d'Angoulême, pour lui demander une entrevue avec son prétendu frère, procéda toujours renouvelé depuis ; la dame Dumont, marchande de toiles à Rouen ; la dame Morin, femme d'un employé à la mairie de cette ville ; Montier, banquier à Fécamp. Le Chandelier de Piarreville, ancien chef de la division du Perche, dans la chouannerie, alors retiré à Mortagne, se laisse lui-même gagner à cette intrigue. (*Mémoires de Billard de Veaux*, t. II, p. 265, prem. édit.)

Les faux Louis XVII-Librairie Victor Palmé - Éditeur-1882 page 61

Un procès pris très au sérieux

Naüendorff et Hébert (Richemont) n'ont pas manqué de récriminer contre le gouvernement de Louis XVIII, à l'occasion de Mathurin Bruneau, et de prétendre que son affaire n'aurait été qu'une jonglerie destinée à égarer l'opinion et à la détourner de la recherche du véritable Louis XVII. Il est certain que Bruneau était peu intéressant et qu'on a peine à comprendre le fanatisme qu'il inspira à ses courtisans; certain qu'on trouve dans sa conduite, comme dans son langage, un mélange de folie et d'astuce. Mais il est incontestable aussi (et les pièces conservées aux Archives nationales en font foi) que les autorités civiles, militaires et judiciaires l'avaient pris fort au sérieux et que « tous leurs rapports s'accordaient à confirmer que cet homme n'était pas un fou, mais jouait le rôle d'un imposteur. » (Lettre du baron Martial, commandant par intérim la 15^e division militaire, au Ministre de la Guerre, Rouen, 27 avril 1817). La sincérité et l'honorabilité de plusieurs de ses fidèles sont hors de doute, et les moyens qui surprisent leur crédulité n'étaient pas en somme beaucoup plus grossiers que ceux à l'aide desquels les autres faux Dauphins se sont fait depuis tant de partisans.

¹ L'auteur de ces *Éphémérides*, Cyprien Desmarais est un écrivain royaliste polygraphe de l'époque de la Restauration qui nous a laissé cette sentence marquée au coin du bon sens et qui reste encore très valable aujourd'hui : « la civilisation marche de faux pas en faux pas et elle avance d'un pour reculer de deux ».

<http://books.google.fr/books?id=wUooAAAAyAAJ&pg=PA184&lpg=PA184&dq=cyprien+desmarais&source=bl&ots=vi70GE8IE1&sig=2JIAgEY6YDblZ3CHMif67uDWaCs&hl=fr#v=onepage&q=cyprien%20desmarais&f=false>

Une chanson de Béranger sur Mathurin Bruneau

L'auteur de chansons parfaitement subversif, Béranger, a pour une fois exercé sa verve à l'encontre d'un personnage pas très reluisant

LE PRINCE DE NAVARRE
OU
MATHURIN BRUNEAU
Air du ballet des Pierrots

Quoi ! tu veux régner sur la France !
Es-tu fou, pauvre Mathurin ?
N'échange point ton indigence
Contre tout l'or d'un souverain.
Sur un trône l'ennui se carre,
Fier d'être encensé par des sots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Des leçons que le malheur donne,
Tu n'as donc point tiré de fruit ?
Réclamerais-tu la couronne,
Si le malheur t'avait instruit ?
Cette ambition n'est point rare,
Même ailleurs que chez les héros.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Dans le rang que toi-même espères,
Trompés par des flatteurs câlins,
Que de rois se disent les pères
D'enfants qui se croient orphelins !
Régner, c'est n'être point avare
De lois, de rubans, de grands mots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Quand tu combattrais avec gloire,
Sache que plus d'un conquérant
Se voit arracher la victoire
Par un général ignorant.
Un Anglais, aidé d'un Tartare,
Foule aux pieds de nobles drapeaux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Combien d'agents illégitimes
Servent la légitimité !
Trop tard sur les malheurs de Nîmes
On éclairerait ta bonté.
Le roi qu'au pont-neuf on répare
Parle en vain pour les huguenots.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

De tes maux quel serait le terme,
Si quelques alliés sans foi
Prétendaient que tu tiens à ferme
Le trône que tu dis à toi !
De jour en jour leur ligue avare
Augmenterait le prix des baux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Enfin pourrais-tu sans scrupule,
Graissant la patte au Saint-Esprit,
Faire un concordat ridicule
Avec ton père en Jésus-Christ ?
Pour lui redorer sa tiare,
Tu nous surchargerai d'impôts.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

D'ailleurs ton métier nous arrange :
Nos amis nous ont fait capot.
C'est pour que l'étranger la mange
Que nous mettons la poule au pot.
De nos souliers même on s'empare
Après avoir pris nos manteaux.
Croyez-moi, prince de Navarre,
Prince, faites-nous des sabots.

Les motifs de l'inculpation :

Il est pour le moins surprenant que dans l'ordre des infractions qui peuvent être retenues contre Mathurin Bruneau on place en premier lieu l'escroquerie bien explicitée, puis le vagabondage et enfin seulement le véritable motif de ce procès, grand par son retentissement, c'est à dire la tentative d'atteinte à la Sûreté de l'État encore que Bruneau par courrier ait fait sa soumission au Roi Louis XVIII mais ès qualité de fils de Louis XVI.

A la limite passe encore le vagabondage et même les escroqueries souvent du reste de portée limitée, mais le nec plus ultra en matière criminelle c'est bien entendu la tentative d'usurpation, assez maladroite au demeurant et l'entraînement dans son douteux sillage d'un conglomérat de malfaiteurs et de gogos, parfois de bonne foi.

Mais le plus inquiétant pour le légitime pouvoir en place, légitime jusqu'à preuve du contraire, le dit contraire n'ayant jamais été prouvé, c'est le ralliement quasi spontané autour du nom de Louis XVII qui témoigne pour certains d'un attachement et d'une fidélité méritoire.

Tant de gens espéraient encore que le Roi ait pu s'échapper et croyaient voir l'enfant martyr en la personne de l'adulte d'une trentaine d'années (1818 - 1784 = 34), même si ce dernier, perturbé par des tourments inouis, ne présentait guère les qualités qu'on pouvait espérer d'un rejeton d'une si illustre lignée !

Un prévenu mal embouché :

Autre motif qui va être à juste titre retenu à l'encontre de Mathurin Bruneau c'est sa grossièreté.

L'individu est fruste. On aurait pu même le dire carrément mal élevé en un temps où l'éducation était encore considérée comme une valeur.

Mais il est aussi malin singe. Il a su tirer parti de ses compagnons de cellule pour rédiger des proclamations et des lettres qu'il est bien incapable d'écrire lui-même.

On peut aussi se demander pourquoi par moments au cours du procès il réagit avec violence pendant certaines auditions de témoins au point de troubler les débats ? Ce peut être une méthode pour éviter que des points litigieux qui pourraient le confondre soient entendus correctement.

Enfin et c'est là un moyen classique de défense pour plaider l'irresponsabilité il se présente parfois comme un débile, tenant des propos incohérents, faisant appel à des personnages sans rapport avec la cause, ou répétant des citations latines dont le sens lui échappe.

On peut aussi imaginer que de temps en temps il se place au rang mythique d'un Roi de France traitant avec condescendance des robins qui lui cherchent noise.

La sentence :

§ Cinq ans de détention pour usurpation de titres royaux

§ Deux ans pour outrage à magistrats

L'usurpation de titres royaux lui coûte seulement cinq ans ; Mais nous sommes seulement en 1818.

Deux ans plus tard, en 1820, après l'assassinat du duc de Berry (13 février) il est fort probable que la peine aurait été autrement lourde.

6. Conclusion

De cette histoire d'un des plus célèbres imposteurs du champ de la question Louis XVII, subsiste un événement historique de la plus haute importance qu'a souligné Madame Jeanne de Saint-Léger qui a compulsé des archives aujourd'hui disparues du tribunal de Rouen ; c'est l'envoi par les soins de Madame la duchesse d'Angoulême de deux officiers enquêteurs auprès de Mathurin Bruneau, ce qui implique qu'elle croyait son auguste frère échappé et encore vivant ou du moins qu'elle se posait la question comme des milliers de gens.

Ainsi ce sabotier qui n'a jamais bien su, au reste, fabriquer des sabots, ce personnage falot comme le qualifie Madame de La Chapelle aurait pu par contre par sa grossièreté, ses escroqueries, son ivrognerie bien saboter, cette fois, l'idée qu'on peut se faire d'une grande cause.

7. Bibliographie

- o BRUNEAU (MATHURIN) Procédure complète de Mathurin Bruneau, se disant Charles de Navarre et fils de Louis XVI
1818. Lille, Bohem-Vacquet, sans date (1818) in 12 br. de 48 pp, couvert. illustr. d'un portrait de l'auteur.
Ed. originale des débats du procès du deuxième faux dauphin déclaré.
<http://archive.org/stream/causescriminelle03pari#page/n7/mode/2up>
- o Histoire et procès complet du faux dauphin : Mathurin Bruneau : prévenu de vagabondage, d'escroquerie et d'usurpation de nom. Note. Paris. Pillet, 1818.
- o LE CONTE (René) - Louis XVII et les faux dauphins.
Paris, Les Presses Universitaires de France, 1924
1 volume, in-8°, Broché., 196p. Manque au coin inférieur du 2nd plat (2,5 x 3cm), ex-libris manuscrit.
- o Louis XVII, revue rapide des petits faux dauphins, et étude des quatre grands faux dauphins : Hervagault, Charles de Navarre dit Mathurin Bruneau, les frères Perrin dits Richemont, Karl-Benjamin Werg dit Naundorff. Par un juriste, pour qui Louis XVII était mort au Temple dès 1794. Documents en annexe ; sources et bibliographie.
- o La Sicotière - Les faux Louis XVII-Page 62

3. **QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine réunion aura lieu le 5 mai.

La séance est levée à 17h15.

Le Secrétaire Général



Édouard Desjeux